

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 10 (1952)

Heft: 4

Artikel: L'équilibre économique de la Suisse

Autor: Golay, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'équilibre économique de la Suisse¹

par JEAN GOLAY
professeur à l'Université de Lausanne

Afin d'éviter tout malentendu et fausse interprétation, nous pensons qu'il est opportun de préciser le concept d'« équilibre économique », de « *wirtschaftliches Gleichgewicht* ».

Suivant qu'on le considère du point de vue de l'économie politique pure ou de la politique économique, on fait apparaître deux aspects différents de l'équilibre.

Seul le deuxième nous intéresse ici.

Selon le système économique appliqué, nous avons affaire à un équilibre stable ou à un équilibre instable. L'équilibre instable s'intègre dans une système d'économie libérale, dominé par la libre concurrence et l'intérêt personnel, la libre concurrence jouant le rôle d'un régulateur entre l'offre et la demande. La moindre modification de l'une des forces en présence rompt l'équilibre donné pour le remplacer par un autre obtenu par le nouveau système de forces qui se combinent.

Au contraire, l'économie dirigée se propose de lutter contre une trop grande instabilité économique dont elle dénonce les méfaits et les dangers; elle cherche à supprimer les facteurs de déséquilibre ou tout au moins à les neutraliser, le plus souvent par l'intervention de l'Etat dans tous les secteurs qui reflètent un défaut d'ajustement ou un déséquilibre prolongé.

Ce tableau est toutefois trop schématique. La réalité est infiniment plus complexe. Entre l'économie libérale et l'économie dirigée, il y a toute une gamme d'interventions qui trouvent place entre ces deux extrêmes et qui se rattachent soit à l'un, soit à l'autre. Il y a en particulier l'économie orientée et l'économie concertée qui toutes deux admettent un certain interventionnisme, émanant d'organisations professionnelles et toléré par l'Etat.

¹ Exposé présenté à Glérolles, le 10 octobre 1952, à l'occasion de la Conférence des directeurs cantonaux de l'Economie publique.

Remarquons enfin qu'il est indiscutablement plus aisé d'assurer un équilibre économique stable dans un pays qui fonde toute sa politique sur les principes de l'économie dirigée ; en revanche, il est beaucoup plus difficile de maintenir une certaine stabilité économique en respectant les règles du libéralisme, c'est-à-dire en laissant aux forces naturelles le soin d'éliminer les facteurs de maladaptation. A plus forte raison, l'équilibre d'une économie collectiviste, qui repose uniquement sur un ensemble complexe de lois, de règlements, d'arrêtés et de mesures d'application totalitaires, peut offrir le spectacle d'une stabilité qui confine à la rigidité. Un tel système ne connaît plus aucune liberté ; il ne laisse rien à l'ordre des lois naturelles, persuadés que sont ses adeptes qu'une autorité est plus apte à diriger les phénomènes économiques que les seules forces économiques en présence. Mais le désavantage le plus lourd d'une telle économie est l'oppression qui en résulte ; en outre toute l'activité du pays qui est soumis à ce régime est constamment menacée par les erreurs toujours possibles de ceux qui en tiennent les leviers de commande.

L'économie suisse repose sur les principes de libéralisme considérablement amoindris dans leur application par toutes les mesures émanant de nombreuses institutions ressortissant à l'économie privée et par les interventions des pouvoirs publics. Cependant, notre système reste d'essence libérale. Dans ces conditions, l'équilibre économique de la Suisse ne peut être qu'instable, avec tous ses avantages et ses inconvénients : d'une part souplesse et liberté d'action, d'autre part insécurité, aussi bien à l'échelon de l'entreprise qu'à l'échelon du commerce intérieur et qu'à celui de nos relations internationales. On ne peut à la fois accorder à l'individu une certaine liberté et le préserver des risques que cette liberté mal comprise peut entraîner, non plus qu'il n'est possible de respecter la personnalité humaine et de la considérer en même temps comme un simple facteur de la production, au même titre qu'une machine. Il faut faire un choix, puis respecter les règles du jeu lorsque l'on s'est prononcé pour l'un ou l'autre système.

Notre pays toutefois a une position assez paradoxale. Nous sommes en principe libre-échangistes, du fait même que le 35 % de notre commerce total est axé sur l'exportation si l'on tient compte de l'industrie et du tourisme. Nous défendons ce principe chaque

fois que nous nous trouvons en présence de partenaires étrangers. Mais sur le plan national, dans les limites de notre commerce intérieur, nous reléguons parfois nos principes dans un tiroir et nous organisons notre économie en lui fixant autant de lignes directrices que de défenses. Peu d'économies dites libérales sont aussi concertées que la nôtre. Il est vrai que c'est une nécessité absolue pour nous, tant notre territoire est exigu. Le marché suisse est trop étroit pour la plupart de nos produits nationaux ; notre économie a besoin de plus d'espace vital, elle supporte difficilement ces barrières que sont nos frontières politiques, avec lesquelles s'identifient nos frontières douanières, à peu de chose près. Plus un marché est petit, plus il est sensible aux moindres variations des facteurs qui en sont les composants. Voilà pourquoi notre équilibre économique est d'une extrême sensibilité, mais aussi d'une inquiétante instabilité ; ces deux caractères ont engagé nos producteurs et nos commerçants à atténuer cette sensibilité en convenant entre eux des accords et des «gentlemen's agreements» destinés à contre-balancer les facteurs perturbateurs du marché. Le marché suisse compte 4.800.000 consommateurs pour une industrie dont le potentiel de fabrication est très supérieur à ce nombre. Comparée au marché américain, qui lui, est appelé à satisfaire 150.000.000 d'habitants, notre économie se trouve en présence de problèmes beaucoup plus difficiles et délicats à résoudre. Si la liberté des échanges y était absolue, sans aucune restriction de caractère cartellaire ou de simples conventions de prix, notre équilibre oscillerait perpétuellement d'une façon désordonnée, ses fréquents déplacements provoqueraient chaque fois un décalage plus ou moins profond, décalage préjudiciable à l'économie. Nous pensons avoir suffisamment mis l'accent sur cet aspect du problème pour pouvoir analyser maintenant les forces en présence qui assurent notre équilibre économique.

On a souvent reproché aux économistes orthodoxes de n'avoir vu qu'une partie de la réalité, ce qui les poussait à laisser jouer les forces de réadaptation spontanée et de rééquilibre. Or, à côté des forces d'équilibre, il y a des forces de rupture. Ce sont peut-être celles-ci qui méritent le plus d'attention, puisque ce sont les plus dangereuses. Si nous n'avions qu'à enregistrer des forces d'équilibre, nous serions dans la situation idéale d'une économie libérée

de tous soucis et qui, quoique théoriquement sujette aux aléas du libéralisme de Manchester, verrait sa position d'équilibre se cristalliser ou se perpétuer.

Certains facteurs peuvent être, suivant les circonstances, forces d'équilibre ou au contraire forces de rupture. Le potentiel de production d'une usine peut être un élément d'équilibre, si grâce à ses installations, l'usine peut répondre rapidement à des besoins urgents ; mais en période de dépression, cette même usine peut devenir un capital mort et un élément de rupture d'équilibre ; elle risque par sa lourdeur et son manque de souplesse, de ralentir le phénomène de réadaptation vers un nouvel équilibre. Une loi réglementant la production peut être force d'équilibre ou facteur de rupture selon qu'elle légifère sur un produit destiné au marché national ou à l'exportation.

Voyons maintenant quels sont les principaux facteurs dont l'intervention et la combinaison participent à l'équilibre économique.

Le tout premier est l'individu qui est toujours consommateur et qui souvent est également producteur. L'intensité et la multiplicité de ses besoins sont deux éléments fondamentaux de l'équilibre, auxquels il y a lieu d'ajouter son pouvoir d'achat qui est pour le moins aussi essentiel que les deux premiers facteurs.

L'entreprise, quelle qu'elle soit, est la deuxième force en présence. Son équilibre économique et financier est indispensable à l'équilibre économique du pays dans lequel elle travaille. Donc pour considérer notre équilibre, nous devrons tout d'abord analyser la situation de nos entreprises. Toutefois l'équilibre de l'entreprise privée ne suffit pas à assurer l'harmonie économique du pays. Celle-ci est complexe. La part de plus en plus grande que l'Etat a prise dans la vie économique de la cité en fait un facteur déterminant de prospérité ou au contraire de déséquilibre.

Le problème des finances publiques est incontestablement aussi important pour la situation d'un pays que celui des finances de nos entreprises et de notre peuple. Une remarque nous paraît ici opportune. On a pris l'habitude de considérer que l'égalité des dépenses et des recettes de l'Etat est un indice de santé suffisante. C'est une erreur que commet volontiers l'individu qui applique ses règles budgétaires au ménage de l'Etat. Il oublie que lui-même ou l'entreprise est obligé de se mouvoir dans des limites très précises commandées

par ses recettes, alors que l'Etat est trop porté à fixer ses dépenses, quitte à se procurer des recettes à la mesure des premières. Or, cette égalité de recettes et de dépenses ne préserve pas l'économie d'un pays de surprises désagréables. L'exemple récent des Etats-Unis nous démontre que trop de dépenses, même entièrement couvertes par des impôts, des recettes directes de l'Etat, ou encore l'emprunt, provoquent une inflation des moyens de paiement et de crédit et menacent l'équilibre du pays, quoique tous les secteurs de l'économie privée apparaissent sous le jour le plus favorable. Cette récente inflation s'est traduite par une baisse sensible du dollar sur tous les marchés mondiaux. Voilà pour les principaux facteurs internes.

Il y a encore les facteurs extérieurs, ceux qui relèvent de l'étranger. Il est beaucoup plus difficile d'en mesurer la puissance, parce que souvent ils nous échappent, au moins partiellement. Mais un pays comme le nôtre dont l'exportation par tête d'habitant est actuellement de fr. 1000.— environ par an, ne saurait les négliger. Nous sommes plus dépendants de notre commerce extérieur que n'importe quel autre pays du monde. C'est pourquoi notre équilibre économique est beaucoup plus sensible aux facteurs extérieurs que ce n'est le cas pour les U. S. A. dont les exportations ne représentent que 7 % de toute leur production, contre 35 % pour nous. Notre dépendance économique ne saurait être plus évidente. Nous pouvons ainsi mesurer combien notre situation est plus délicate que celle de nos voisins immédiats dont l'exportation est évaluée en moyenne à 10 % de leur production. Nous savons que plus le commerce extérieur d'un pays est volumineux, plus grande aussi est la prospérité de ce pays et plus élevé le standard de vie de ses habitants. Mais cet aspect positif et favorable peut facilement être bouleversé et transformé en un déséquilibre d'autant plus profond et inquiétant que nous ne sommes pas maîtres d'une masse considérable de forces qui sont en jeu et sur lesquelles nous n'avons pratiquement aucune prise. Donc, facteur de prospérité, mais aussi facteur de faiblesse, telle est l'image de notre commerce extérieur ; facteur de richesse quand les partenaires sont aussi capables d'échanger leurs produits, mais facteur de pauvreté si l'échange s'amenuise ou se ralentit, puisque tous les secteurs axés vers l'exportation voient leurs débouchés se réduire ou se fermer ; ils ne peuvent plus atteindre leurs consommateurs

traditionnels, non pas que ceux-ci n'aient plus de besoins, mais parce que le déséquilibre de leur pays, qui menaçait de le vider de sa substance par un excédent d'exportation, l'a contraint à mettre un terme à cette saignée par des restrictions monétaires, par exemple, par l'introduction de contingents à l'importation, par des discriminations entre produits essentiels et biens non essentiels.

Analysons maintenant, à la lumière de ce qui précède, l'intensité des forces dont la résultante assure notre équilibre économique et les perspectives de celui-ci.

Le consommateur suisse dispose actuellement d'un pouvoir d'achat élevé ; ce dernier se trouve réparti entre toutes les classes de la population. Les traitements et les salaires ont été adaptés presque partout à la hausse du coût de la vie et dans certains secteurs économiques, l'augmentation a même été plus forte, de sorte qu'il y a, comparativement à la période d'avant guerre, une double amélioration : celle qui est due à une intensité plus grande de notre activité économique et celle qui est due à l'accroissement effectif des revenus du travail et du capital.

La plupart des Suisses sont aussi producteurs ; ils ont une activité économique dans l'industrie ou dans le commerce, dans l'agriculture, la banque ou les assurances. L'entreprise est le deuxième facteur d'équilibre de notre économie. La situation financière de la très grande majorité de nos entreprises est saine ; elle repose sur des bases solides ; elle peut compter sur des réserves substantielles qui ne figurent pas toutes au bilan. Il y a des réserves latentes importantes que nous devons à la prudence des chefs d'entreprises. L'autofinancement joue un rôle fondamental dans notre industrie, et s'il peut être, lorsqu'il est pratiqué d'une manière démesurée, un facteur de déséquilibre du marché financier, il n'en reste pas moins une force de politique financière de l'entreprise que l'on peut encourager.

Les fonds de prévoyance sont devenus, au cours des dernières années surtout, d'une extrême importance. Leur financement repose uniquement sur la solidité de l'entreprise et sur son degré d'activité. Même si les capitaux des caisses de retraite privées sont placés en dehors de l'entreprise, c'est tout de même de la situation de celle-ci que dépendra toujours celle des fonds de

prévoyance. Ces derniers doivent être régulièrement alimentés ; ils ne peuvent l'être que par les bénéfices de l'entreprise et la part des salaires retenue à cet usage lorsque le financement des caisses est paritaire. Nous touchons ici un des points les plus délicats du problème et dont la solution idéale est encore à trouver. L'avenir des fonds de prévoyance sera toujours étroitement lié à l'avenir de l'entreprise. Que deviendront-ils en période de difficultés, de dépression économique ? Continueront-ils à être normalement alimentés ou leur financement s'en trouvera-t-il compromis ? En dépit de cette incertitude, ils n'en sont pas moins un facteur de paix sociale, laquelle est à son tour une force d'équilibre économique qu'il y a lieu d'estimer à sa juste valeur.

Sur le plan de l'entreprise privée et en complément de ce qui précède, il est indispensable de mentionner tout particulièrement les réserves de crise avec privilège fiscal comme élément d'équilibre et de sécurité ; d'équilibre puisque la création de ces fonds stérilise, en période de très grande prospérité, des capitaux qui seront mis dans le circuit lorsque la dépression se fera sentir ; élément de sécurité d'autre part puisque l'entreprise disposera de fonds liquides au moment où elle en aura besoin, sans être obligée de réaliser certains éléments de son actif à des conditions trop onéreuses. Ces réserves sont donc déjà maintenant un élément d'équilibre puisqu'elles enraient une activité excessive ; elles le seront aussi lorsque les forces de rupture d'équilibre interviendront avec plus de puissance puisqu'elles en neutraliseront les effets. C'est la raison pour laquelle on peut regretter la réticence que divers cantons mettent encore à appliquer les mêmes dispositions légales que la Confédération et la lenteur que d'autres cantons apportent à légiférer en la matière. Des cantons dépend aujourd'hui, en grande partie, la réussite d'une tentative aussi intelligente que féconde ; leur attitude décidera du montant des réserves de crise qui devrait normalement s'élever à plusieurs centaines de millions d'ici quelques années pour pouvoir exercer une action efficace le moment venu. Il est pour le moins déplorable que des entreprises se soient abstenues de constituer de telles réserves faute d'une législation cantonale à l'image de la loi fédérale.

Il semble que les cantons n'ont pas encore réalisé qu'en favorisant la création de telles réserves, ils travaillent dans leur intérêt direct ; s'ils renoncent aujourd'hui à prélever une partie des

impôts, seule manière pratique pour eux d'épargner ces montants, ils n'auront pas à financer les travaux de chômage en période de crise. Mais en face de leur hésitation, on peut se demander si c'est vraiment cela qu'ils cherchent ?

Nous avons vu que le marché suisse est incapable d'absorber toute notre production. Si la concurrence y était totale, sans aucune restriction, la lutte entre producteurs prendrait une forme agressive ; notre passé offre suffisamment d'exemples où la liberté des échanges a conduit au chaos et, dans plusieurs secteurs, à la misère. L'enfant naturel du chaos et de la misère est le cartel. Aujourd'hui, dans la majorité des cas, les ententes économiques sont des forces d'équilibre, pour autant qu'elles n'abusent pas de leur position privilégiée, dans la mesure où elles préfèrent la stabilité des prix à leur rigidité — en d'autres termes, qu'elles acceptent des variations de prix — et lorsqu'elles sont assez sages pour ne pas étrangler les entreprises indépendantes. Si paradoxalement cela puisse paraître, on peut prétendre que le cartel est un instrument d'harmonie dans le cadre d'une économie libérale, à la condition qu'il respecte les règles de l'économie du marché. Sans le cartel nous aurions été les témoins, en Suisse, d'une inquiétante concentration de la production et de la création de quelques entreprises gigantesques et monopolisatrices. Une économie cartellisée bien comprise tend à atténuer les pointes de surexpansion et à réduire les fonds de dépression. La plupart de nos ententes sont aujourd'hui des forces d'équilibre.

Dégageons maintenant les facteurs de notre équilibre qui dépendent partiellement de l'étranger. La qualité des produits suisses, l'importance relative et la régularité de nos achats qui nous valent d'être considérés comme un client appréciable, enfin, « the last but not least », la stabilité et la qualité du franc suisse.

La qualité de nos produits est la conséquence, d'une part, de ce goût du bel ouvrage par lequel nous nous sommes imposés à l'étranger et, d'autre part, de la qualité de la main-d'œuvre à tous les échelons et à tous les stades de la production.

L'importance de nos importations et notre solvabilité sont deux facteurs non négligeables ; l'étranger nous donne volontiers la préférence sur un autre acheteur.

Enfin l'attrait d'une devise forte, si rare aujourd'hui, nous vaut de la part de nos partenaires des égards très appréciables. Le

franc suisse étant considéré comme une des rares monnaies internationales, certains fournisseurs nous donneront la préférence, puisqu'ils recevront en contrepartie de leurs produits une marchandise d'échange universellement reconnue et recherchée.

Les grandes prospérités nous aveuglent. Evitons cependant cet écueil. Ne nous attardons pas davantage aux forces d'équilibre de notre économie, et analysons maintenant les facteurs de rupture en leur accordant toute l'importance qu'ils méritent. Les uns sont d'origine suisse ; d'autres, en revanche, sont d'origine étrangère.

Parmi les premiers, relevons tout d'abord ce besoin de luxe du Suisse moyen et son standard de vie élevé, souvent plus élevé que ses possibilités. Ainsi ce luxe éclate dans trop de nouvelles constructions, luxe immodéré, arrogant souvent, qu'il ne faut pas confondre avec le confort. Nous n'avons plus le sens de la mesure. Luxe de la circulation automobile aussi, dont les voitures sont loin d'être toutes payées. Notre avenir s'en trouve lourdement hypothéqué, sans raison économique valable. Voilà pour le consommateur.

Voyons le producteur. La tradition qui a fait la grandeur et la puissance de plusieurs générations de chefs d'entreprises est en train de se perdre dans certains milieux. Trop nombreux sont ceux qui ne veulent plus connaître le risque ; ils lui préfèrent la routine. Ils consacrent leurs efforts à défendre des priviléges acquis ; ils négligent leur préparation à la vie des affaires et ils oublient que la culture et l'éthique sont indispensables à cette préparation. Quant à la formation intellectuelle du chef d'entreprise, elle est d'autant plus indispensable que les affaires deviennent plus compliquées. Si cette démission de l'entrepreneur privé devait se généraliser — ce n'est heureusement pas encore le cas — cette évolution serait un des plus graves facteurs du déséquilibre de notre économie, parce que toute la conception du rôle de l'entreprise s'en trouverait faussée. Or, le risque est pour l'entrepreneur ce que la concurrence est pour l'entreprise : c'est un puissant stimulant. Du reste, le risque est un des éléments qui justifie encore la présence et le rôle de l'entrepreneur dans notre économie. Ce dernier se dérobe trop facilement devant les obstacles. Il recourt à l'Etat à la première difficulté ; il accepte et il sollicite même un mandat public à seule fin d'en tirer des avantages particuliers. Cette politisation de l'économie est particulièrement alarmante.

La routine est l'ennemie du risque, elle se plaint dans la facilité ; à la longue, elle pourrait faire de l'entrepreneur une sorte de fonctionnaire sans initiative.

Nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer ici quatre manifestations relevant à la fois de la politique et de l'économique qui dénotent une menaçante et curieuse mentalité du producteur. Son esprit de quémandeur, son indiscipline et sa médiocre opinion des autorités — puisqu'il s'agissait de les faire céder — éclatent dans ces quatre manifestations :

Il s'agit de la grève dite de l'impôt du vin dans le canton de Vaud de 1935 à 1937 ;

de la marche des producteurs valaisans sur Berne, à propos de l'affaire dite des tomates, le 21 septembre 1950 ;

de la marche sur Berne des maraîchers vaudois, genevois, valaisans et suisses-allemands, le 4 octobre 1950, sur l'initiative de l'Union maraîchère de Zurich ;

de la marche sur Berne de l'industrie textile du 15 juin 1952, faite par une délégation syndicale, mais appuyée, sinon organisée par le patronat.

Si, dès qu'une difficulté surgit, sur le plan de la distribution en particulier, on recourt à l'Etat, pourquoi lui refuser alors le droit de s'immiscer dans le secteur libre, quand tout va bien et que les bénéfices sont substantiels ? Ce n'est pas sans inquiétude que l'on envisage l'avenir, car que se passera-t-il lorsque la conjoncture très favorable de ces dernières années fera place à une période moins brillante ? L'industrie horlogère, pour citer une industrie parmi d'autres, se souviendra-t-elle alors, qu'en 1938 ses exportations ne dépassaient pas 207 millions ; en 1948, 657 millions de francs et en 1950, 659 millions de francs ? C'était déjà une année record. En 1951, ses exportations ont atteint 1 milliard 100 millions de francs. Suffira-t-il d'une réduction de 25 % de ce montant extraordinaire pour que l'horlogerie exige que les autorités se penchent sur son sort et viennent à son secours ? Pourtant 800 millions de francs d'exportation représenteraient encore presque le double des exportations de 1938, compte tenu de la hausse des prix. D'autres secteurs en feront-ils autant ? Cette politique indigne de l'économie privée est incontestablement une des forces les plus dangereuses de rupture de l'équilibre économique.

Enfin, sur le plan national, la hausse régulière des dépenses de la Confédération et des cantons est angoissante. Puisque nous sommes en pleine période de prospérité, les dépenses en chiffres absolus auraient dû diminuer, même en tenant compte de la hausse du coût de la vie. L'exemple des Etats-Unis est un avertissement.

Les facteurs de déséquilibre venant de l'extérieur sont aussi nombreux, plus insaisissables sans doute et surtout moins corrigibles.

La coutume s'est établie de manipuler une monnaie quand la balance des comptes d'un pays est déficitaire. Les dernières expériences dont la Grande-Bretagne avait pris l'initiative remontent à 1949. Si les conséquences de cette masse de dévaluations ne nous a pas porté préjudice, cela tient aux circonstances particulières du moment, qui probablement ne se représenteraient pas. Il est vrai que les Etats se sont engagés, dans le cadre des institutions internationales relevant de l'O. E. C. E., telle entre autres l'Union européenne de paiements, à ne pas recourir à de nouvelles manipulations monétaires. Mais les expériences du passé ne sont pas concluantes. Une telle menace est latente ; elle pourrait gravement compromettre notre équilibre économique si elle devait se concrétiser.

La pénurie des métaux non ferreux en 1950 avait engagé l'O. E. C. E. à établir une liste commune d'interdictions d'emploi du cuivre et de ses alliages, qu'elle avait préférée à la méthode dite du pourcentage égal de réduction de la consommation, préconisée par notre délégation. Cette décision a été préjudiciable à tout le secteur industriel et artisanal utilisant le cuivre ; elle en a rompu l'équilibre. Si ces mesures, qui ne sont pas encore rapportées, ne pèsent plus guère sur cette branche, il est cependant toujours à craindre que d'autres dispositions ne soient prises à l'avenir et troublient notre équilibre.

Actuellement, plusieurs secteurs industriels suisses éprouvent de sérieuses difficultés devant la concurrence alarmante de produits étrangers qui sont offerts sur notre marché à des prix de «dumping» et contre lesquels nos producteurs ont de la peine à lutter. Les pays dont ces marchandises sont originaires bénéficient d'une main-d'œuvre très bon marché. Mais il y a encore une autre raison à cette inégalité. L'application du Plan Marshall a doté plusieurs pays d'un matériel productif de tout premier ordre, à des

conditions très modiques. Le facteur « amortissement » dans le calcul de leurs prix de revient est donc très bas. De plus, les industries favorisées par le Plan Marshall ont pu acquérir des matières premières à des prix extrêmement avantageux, à telle enseigne que le prix de vente de certains de leurs produits manufacturés ont été très inférieurs aux nôtres et le sont encore. Ainsi l'application du Plan Marshall, par certains côtés, est pour nous un facteur de déséquilibre que nous ne saurions négliger.

Aujourd'hui, enfin, la création du pool charbon-acier et sa mise en vigueur nous placent devant une alternative fort grave. Du point de vue économique, notre adhésion au Plan Schuman nous vaudrait les avantages matériels réservés aux seuls membres : existence d'un marché unique où le charbon et l'acier circuleront librement, sans entraves douanières, donc à des conditions plus profitables que celles qui seront faites aux Etats restés en dehors de la communauté, privilège de prix minima et mise au bénéfice d'un système préférentiel relatif à la politique de la communauté.

Il paraît donc indiscutable que nous aurions un intérêt évident à entrer dans le pool, étant donné les profits que nous en retirerions, alors que l'absence de ceux-ci nous mettra dans une position très défavorable par rapport aux membres. Si nous restons à l'écart du plan, nos industries métallurgiques, de machines, de produits à base d'acier seront menacées dans leur avenir immédiat et nous compromettrons notre équilibre économique.

Mais l'aspect politique de la question nous fait beaucoup hésiter. Notre adhésion à la communauté européenne aliénerait dangereusement une partie de notre souveraineté politique ; la tendance actuelle est très précise : le Plan Schuman doit conduire à une communauté politique. Or, notre statut de neutre ne nous autorise pas à adhérer à un bloc qui ne comprend que quelques Etats, car la formation d'un groupe limité de pays ayant un caractère politique signifie pour ses membres l'abandon partiel de leur indépendance, et de ce fait même la renonciation à un statut de neutralité. Notre économie est fonction de notre souveraineté politique ; notre politique commerciale en est l'un des instruments. Nous ne pouvons pas prétendre à l'indépendance économique ; nous sommes trop tributaires de l'étranger. Mais nous pouvons nous efforcer de respecter une neutralité économique relative ;

c'est un moyen de prouver notre désir de vivre en relations de bon voisinage avec les uns et les autres et de commercer avec tous. Le dilemme est le suivant : ou nous adhérons au plan et nous renonçons à notre indépendance politique, ou nous restons en dehors de la communauté et nous sacrifions de réels avantages dont dépend en partie notre équilibre économique; mais notre indépendance politique ne pourrait-elle pas être à son tour menacée du fait du déséquilibre économique du pays?

Nous rejoignons ici un aspect très délicat de notre commerce extérieur. La division du monde en deux camps a modifié l'ancien rapport de nos échanges avec l'U. R. S. S. et les Etats satellites d'une part, les Etats-Unis d'Amérique et les Etats qui gravitent autour de ce vaste marché d'autre part. Ce déplacement des courants de marchandises et de capitaux est regrettable du point de vue économique. Nous n'en sommes pas responsables, mais nous aurions tout à perdre à voir ce mouvement s'accentuer. C'est aussi un facteur de troubles économiques.

Tels sont succinctement analysés les facteurs d'équilibre de notre économie et ses forces de rupture. Le sujet est loin d'être épuisé. Nous l'avons évoqué ; il nous reste à conclure.

Notre situation économique actuelle est bonne. Les forces en présence offrent un certain caractère de stabilité. Toutefois, nous avons vu que notre pays, axé sur l'exportation, pour 35 % de son commerce total, est très sensible à la moindre modification du rapport des forces en présence, du fait aussi de son exiguité. Aussi les perspectives n'invitent pas l'observateur attentif à faire preuve de trop d'optimisme. Il semble que l'on a vraiment dépassé le point de conjoncture le plus favorable. Nous allons au devant d'une période plus calme, au cours de laquelle notre équilibre sera soumis à des forces actuellement encore latentes, mais perturbatrices.

Les facteurs internes de rupture paraissent devoir être pour le moins aussi actifs que les facteurs extérieurs. Une des questions qui se posent est de savoir qui doit en dernière analyse diriger notre politique économique. A ce propos, en dépit de l'importance de plus en plus considérable prise par l'économie, nous ne croyons pas à sa primauté sur la politique. Le pouvoir politique doit garder l'initiative des destinées de notre pays. Les organisations profes-

sionnelles, elles, ne sont pas toujours capables de prendre des décisions dans l'intérêt général ; elles ne dominent pas suffisamment la situation. Elles n'ont pas assez la juste perspective des choses et des intérêts en cause et elles sont portées à ne considérer que leurs problèmes et à en exagérer l'importance.

Vu de l'extérieur par un simple citoyen, le pouvoir politique doit être assez indépendant pour juger et assez fort pour diriger. Mais son indépendance est fonction de son autorité. Actuellement, l'Etat légifère trop facilement ; son autorité en pâtit et avec elle tout le pays, car, ainsi que l'a écrit Somary, « plus il y a de lois ou d'arrêtés, moins il y a de droits » et « moins une thèse est fondée, plus elle est défendue avec passion ». L'exemple de la loi sur le contingentement du tabac en est l'illustration. L'Etat vient de se lier pour huit ans. Le même résultat économique aurait pu être atteint par la voie d'une entente entre les intéressés, sous la forme d'un cartel. L'Etat aurait pu exercer son contrôle avec une totale indépendance et une plus grande autorité que maintenant bridé qu'il est, lui aussi, par la loi, comme du reste les entreprises qui en plus viennent de perdre une nouvelle parcelle de liberté.

Le baron Louis, ministre des finances sous la Restauration, disait déjà : « Faites-nous de bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances. » Cette exigence d'une bonne politique n'implique-t-elle pas de la part des hommes d'Etat non seulement une connaissance approfondie des hommes, mais aussi et surtout une connaissance parfaite des problèmes à résoudre, si compliqués qu'ils puissent être, particulièrement sur le plan économique ? À tous les échelons, la politique est un grand art, qui devrait toujours être réservé à une élite. Puisse-t-elle en Suisse ne jamais tomber au rang d'un simple métier.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO

G.-A. Schaefer, adm.

LAUSANNE

12 bis place St-François

Tél. 23 66 22

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de révision au sens des articles 732, 764 et 874 C. O.

● *Spécialistes en matière fiscale*

Discretion absolue